

Fiche de poste Secrétaire et Secrétaire adjoint

Le Secrétaire peut être assisté d'un ou de plusieurs Secrétaire(s) adjoint(s). Ils travaillent en étroite collaboration et se répartissent leurs rôles à leur convenance ou sur décision du Bureau ou du Conseil d'Administration et se suppléent mutuellement en cas d'absence. Ils sont membres du Bureau, à ce titre, ils participent à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et supervisent l'équipe salariée.

Leurs missions

• Générales :

- connaître et faire appliquer les Statuts de l'association;
- connaître et faire appliquer le Règlement Intérieur ;
- faire le lien avec les décisions passées ;
- s'assurer que le fichier des adhérents est tenu à jour : constitution d'un fichier et archivage des fiches d'adhésion ;
- veiller que le Registre Spécial est tenu à jour (article 5 de la loi 1901);
- vérifier que toutes modifications dans l'administration ou les statuts de l'association sont communiquées en préfecture dans un délai de 3 mois à partir de la date de la décision ;
- s'assurer en collaboration avec le Trésorier que les comptes sont déposés en Préfecture et/ou auprès des communes suivant les seuils de subvention.

Pour le Conseil d'Administration et le Bureau

- envoyer les convocations avec l'ordre du jour ;
- faire émarger les personnes présentes ;
- récolter et vérifier les pouvoirs ;
- s'assurer qu'un compte rendu est effectué à chaque réunion ;
- signer et faire signer les comptes rendus de réunion par le Président et les archiver avec la feuille d'émargement et les éventuels pouvoirs.

• Pour l'Assemblée Générale

- s'assurer de l'envoi aux adhérents de la convocation et des pouvoirs, selon les modalités prévues dans les statuts ;
- faire émarger les participants et recueillir les pouvoirs en vue de vérifier les quorums;
- suivre les votes des résolutions prévues à l'ordre du jour, avec mise en place de scrutateurs ;
- s'assurer qu'un compte rendu est effectué avec report des résultats des votes et des principaux échanges.
- signer et faire signer le compte rendu de l'Assemblée par le Président et l'archiver avec la feuille de présence et les éventuels pouvoirs.
- faire reporter les résolutions dans le Rapport Spécial.